

L'association des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne a tenu son assemblée générale annuelle le samedi 5 septembre à partir de 9 h 30 au Moulin de Bouluech à Bagnac-sur-Célé sous la présidence de Géraldine Grépon.

Initialement prévue le samedi 16 mai elle avait dû être ajournée en raison du faible nombre de membres disponibles.

Après un accueil chaleureux des participants dans la belle salle d'activités de l'association "Vivre Bouluech" par Colette Roudergues, présidente de l'association et propriétaire du moulin, notre présidente ouvre la séance à 10 h 15 en remerciant les participants de leur présence.

1 – Rapports statutaires et bilan des activités de 2014

La présidente donne lecture du rapport d'activité puis Cécile Dubois présente le rapport financier qu'elle a bien voulu préparer en continuité de l'intérim du poste de trésorier, assuré conjointement avec Jacques Chavanon, poste vacant à la suite de la démission de Patrick Rouault. Ces rapports ci-annexés sont approuvés à l'unanimité.

Les activités pédagogiques animées par Patrice Valy ont été le secteur le plus marquant tant en milieu scolaire qu'à l'occasion d'animations locales (Big Jump à Cabrerets par exemple). En milieu scolaire, c'est essentiellement le Tarn-et-Garonne qui est demandeur par l'entremise du CPIE de Caylus. Patrice signale que le coût de la prestation (180 €) est certainement un frein à la demande d'intervention dans les écoles et il propose d'abandonner une partie de sa rémunération pour le ramener à 100 ou 110 € la demi-journée.

Les conférences-diaporamas et causeries suscitent un réel intérêt du public qui relaie l'information et suscite de nouvelles demandes. Cependant le tarif est vraisemblablement trop élevé et de ce fait à revoir.

Les « Cahiers des moulins », dont chaque adhérent propriétaire d'un moulin qui ouvre au public a reçu un exemplaire, sont une réalisation à destination à la fois des enfants et des adultes qui a reçu un bel accueil du public. Ils ont été réalisés avec le concours financier de la Région dans le cadre du partenariat avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Ils sont à la disposition des associations et lieux de visite pour être vendus au prix de 1 €, 0,80 € revenant aux Moulins du Quercy et 0,20 € pour le vendeur. Ils sont également en dépôt-vente à l'Office de Tourisme de Cajarc (un contrat a été signé entre l'OT et l'association).

L'ouvrage « Mémoires de meuniers du Quercy » est en préparation. Les entretiens avec nos trois meuniers - André Castagné pour le moulin à huile de noix, Maria Galvagnon pour le moulin à vent et Francis Moles pour le moulin à eau – ont été conduits par Mme Brigitte Algave. Son travail est en cours de relecture par M. Castagné et Mme Galvagnon ; Francis Moles a rendu son document terminé à l'association. La couverture est en cours de conception. Il faut s'occuper du lancement de la souscription, condition du financement de l'édition du livre. Mme Algave a demandé quelques éléments à présenter lors du prochain salon du livre à Cahors, les 12 et 13 septembre) auquel elle va participer en matière de promotion de son activité. L'assemblée donne son accord sous réserve qu'elle s'engage à ne délivrer aucune copie des extraits de textes ou photos qu'elle pourrait présenter.

Enfin nous avons réceptionné de l'imprimerie le numéro 64 de notre magazine périodique « La Vie des Moulins du Quercy » dont les participants ont la primeur et qui va être envoyé à tous les adhérents. Avant de mettre un terme à son travail de rédacteur en chef, Bertrand Puel a tenu à consacrer un numéro au moulin de Brousse, moulin en activité depuis plus de quatre siècles. L'assemblée s'est accordée à dire que c'était un nouveau numéro « collector ».

Compte tenu de la baisse importante des aides publiques, il est décidé de revenir à une forme plus simple de publication que Colette Roudergues veut bien envisager de reprendre.

Par ailleurs il est rappelé que l'association a participé aux commissions administratives dont elle est membre et aux réunions auxquelles elle a été conviée.

II – Election de membres du conseil d'administration

Bien que 2015 ne soit pas une année de renouvellement d'un tiers sortant du conseil d'administration, un appel à candidature est lancé pour remplacer les membres démissionnaires : Jacques Chavanon et Patrick Rouault. Par ailleurs René Pezet et Colette Roudergues signalent leur intention de ne pas se représenter lors de leur prochain renouvellement afin de préparer leur remplacement. Il est rappelé également la démission d'Anne Quintin de ses fonctions de secrétaire, déposée lors de la réunion du conseil d'administration du 24 juin dernier, sa charge d'activités professionnelles ne lui permettant pas de poursuivre. Daniel Paget, propriétaire du moulin de Camburat (ancien adhérent qui rejoint à nouveau l'asso), accepte de rejoindre l'équipe dirigeante de l'association. D'ores et déjà il prend en charge la constitution du dossier de demande de subvention de fonctionnement au Conseil départemental du Tarn-et-Garonne qui doit être déposé au plus tard le 14 septembre.

La composition du CA s'établit donc comme suit :

Renouvelés ou élus en 2014	Renouvelables en 2016	En 2018
Christophe ANTOINE	Roland AGRECH	Georges CAZES
Julien BERTRAND	Géraldine GREPON- KRETTLY	Michel GREPON
<i>Jacques CHAVANON (démission)</i> remplacé le 5/09/2015 par Daniel PAGET	René PEZET	Georges GUYON
Serge DESPEYROUX	Bertrand PUEL	Francis MOLES
<i>Cécile DUBOIS démissionnaire</i> <i>depuis janvier 2015</i>	Georges DUCHAYNE	Thérèse RESSEGUIER
Anne QUINTIN		
<i>Patrick ROUAULT (démission)</i>		
Colette ROUDERGUES		
Patrice VALY		

La date de réunion du CA au cours de laquelle il sera notamment pourvu au remplacement des postes vacants de secrétaire et de trésorier est fixée au mardi 6 octobre. Roland AGRECH propose de prendre contact avec Alain FORSANS, président de la FFAM, pour lui proposer de nous rejoindre à cette réunion, ce qui est accepté par tous bien sûr. Il devait initialement être parmi nous lors de l'AG prévue en mai mais qui fut annulée.

III – Projets

- développer les interventions de Patrice dans les écoles et collèges. Il propose de revoir le prix qui est certainement un frein!
- partenariat avec "Vivre Bouleuch" pour des expositions, des débats...etc. A ces occasions, il est bien convenu que les Moulins du Quercy prendront à leur charge les frais comme l'électricité.
- un prochain numéro de la Vie des Moulins (au moins un par an).

Géraldine insiste sur le fait qu'il faut faire en fonction de nos moyens. Il ne faut plus s'éparpiller. Il vaut mieux faire peu mais bien le faire et bien cibler nos actions.

IV – Questions diverses

Nous avons reçu un courrier daté du 24 août 2015 de la mairie de Cajarc nous informant que nous devons quitter notre bureau d'ici le 31 décembre au plus tard. La mairie nous propose de partager un local du rez-de-chaussée avec d'autres associations. Roland AGRECH déclare avoir des informations contradictoires et prendra contact de son côté. Géraldine affirme que, dans tous les cas, nous devons prendre en considération ce courrier et nous pencher sur la question sans tarder. Acceptons-nous de partager le local ou devons-nous déménager et, dans ce cas, où? Il faut un lieu qui puisse accueillir toute la documentation, le matériel informatique et autre petit matériel de l'association.

La continuité écologique pose toujours de graves problèmes, comme en témoigne M. Eric FRUCOT, propriétaire du moulin et de la chaussée de Baldy à Bagnac-sur-Célé, qui est parmi nous. Il est bien sûr concerné par la "franchissabilité" de la rivière et très inquiet au vu des échanges qu'il a eus avec les autorités. Le montant des travaux d'aménagement s'annonce extrêmement élevé pour lui mais le chiffre n'est pas encore définitif pas plus que le montant des aides d'ailleurs.

En outre la chaussée est dégradée. A noter que l'arasement de la chaussée peut être subventionné à hauteur de 60 % mais rien pour les travaux de conservation !

Dans les faits, la commune de Bagnac souhaite le maintien de cette chaussée pour préserver le pont vieux classé monument historique, de même la SNCF pour la stabilité du talus de la voie ferrée. Dossier très sensible donc tant à titre privé que pour l'intérêt général.

A ce propos Géraldine demande que tout le monde fasse fonctionner ses méninges pour proposer toutes les actions possibles et imaginables afin de clamer notre colère face à cette politique de l'eau aberrante.

Elle propose de se rapprocher de l'association de Sauvegarde du Célé et de toute autre association ou syndicat concerné par la continuité écologique pour faire une lettre ouverte dans la presse.

George DUCHAYNE fera jouer ses contacts pour tenter de le faire paraître dans la Dépêche du Midi.

Nous remercions très sincèrement Cécile pour tout le travail qu'elle a fait pour l'association. Elle n'a pas ménagé ses efforts pour faire vivre cette association et faire fonctionner le bureau. Nous la regrettons déjà! Aussi, pour lui témoigner notre reconnaissance, nous nous sommes tous cotisé pour lui offrir un panier (made in Lot) garni de douceurs de chez nous et d'ailleurs.

La séance est levée à 12 h 30.

Les participants ont pu ensuite visiter le moulin à eau et le moulin à huile récemment remis en place. Une chance pour les visiteurs de ce lieu qui mérite le détour.

Après la visite, la plupart des participants se sont retrouvés autour de la table des travaux où les couverts avaient remplacé documents, papiers et crayons pour un délicieux déjeuner.



Géraldine Grépon.
le 15 septembre 2015